

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0349_AT_RD140_RD140E_COURLAOUX
Portant accord technique de voirie

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD LONS

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU La demande en date du 14 Mars 2023 par laquelle ENEDIS 90 Place du Maréchal JAIN 39000 LONS LE SAUNIER, représenté par Mme GUYOT Karine, sollicite l'autorisation d'exécuter des travaux de raccordement au réseau électrique dans l'emprise des Routes Départementales n° 140 et 140E1 sur la commune de COURLAOUX, hors agglomération ;
- VU Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4, L3221-5 et L3333-8;
- VU Le code de la voirie routière et notamment les articles L113-2 à L113-7 ;
- VU Le code de l'énergie et notamment les articles L323-3 et L433-3
- VU Le code général des propriétés des personnes publiques et notamment les articles L2121-1 à L2122-5 ;
- VU Le règlement de voirie départementale approuvé le 28 mai 2010 ;
- VU L'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef d'Agence Routière Départementale de LONS LE SAUNIER ;
- VU L'état des lieux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 ACCORD TECHNIQUE

Le concessionnaire désigné dans la demande susvisée est en droit d'exécuter sur les Routes Départementales n° 140 et 140E1, commune de COURLAOUX, les travaux énoncés dans sa demande à charge pour lui de se conformer aux dispositions du présent arrêté.

Le présent titre ne confère pas à son bénéficiaire le droit réel prévu aux articles L1311-5 à L1311-8 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Les dispositions de l'article 39 du règlement de voirie susvisé sont applicables sous réserves des prescriptions particulières fixées par le présent arrêté.

Implantation et ouverture du chantier

Le concessionnaire préviendra le service gestionnaire de la voirie de la date du commencement des travaux. Les ouvrages à réaliser seront implantés en sa présence.

Sur la RD140

La tranchée transversale sera implantée sous chaussée au PR 0+0470 ;

La tranchée longitudinale sera implantée sous accotement du PR 0+0460 au PR 0+0485.

Sur la RD 140E1

La tranchée longitudinale sera implantée sous accotement du PR 0+0000 au PR 0+1092.

Mode opératoire

- TRAVERSÉE SOUS CHAUSSÉE

La traversée au PR 0+0470 s'effectuera par tranchée réalisée et remblayée conformément à l'annexe 7 du règlement de voirie susvisé (le schéma type de remblaiement est joint en annexe) et aux dispositions suivantes.

- TRANCHÉE SOUS CHAUSSÉE

Tranchée ouverte sous chaussée souple – réseau structurant ou primaire:

- Sciage soigné de la chaussée à la scie diamantée, ouverture de la fouille.
- Extraction, évacuation des matériaux en décharge.
- Pose du réseau, enrobage de celui-ci en sable, sur une épaisseur de 20 cm.
- Installation d'un grillage avertisseur, à 10 cm au-dessus de la génératrice supérieure.
- Remblaiement successif en G.N.T 0/80 sur une épaisseur de 57 cm, G.N.T 0/31.5 sur une épaisseur de 20 cm.
- Compactage par couches de 20 à 30 cm.

Réfection provisoire : dès la fin des travaux, à l'enrobé à froid ou à l'émulsion de bitume bicouche, gravillons 6/10 et 4/6.

Réfection définitive : environ 2 à 3 mois après la réfection provisoire comprenant :

- Redécoupage de la chaussée, 0.10 m de part et d'autre des deux lèvres de la tranchée.
- Décaissement sur 23 cm.
- G.B 2 sur 17 cm, (passage en 2 couches)
- B.B.S.G 0/10, non calcaire sur 6 cm.
- Fermeture des joints à l'émulsion de bitume.

- TRANCHÉES SOUS ACCOTEMENT :

Les accotements non stabilisés pourront être remblayés avec les matériaux extraits avec l'accord du service gestionnaire. Ils seront remis en état avec de la terre végétale et ensemencés avec un mélange de graminées adapté.

Tranchée ouverte sous chaussée souple - tous réseaux, implantée sous accotement ou dépendances, à une distance > à 1.20 m du bord de chaussée

- Ouverture de la fouille.
- Extraction, stockage des matériaux.
- Pose du réseau , installation d'un grillage avertisseur à 10 cm au-dessus de la génératrice supérieure.
- Remblaiement avec les matériaux extraits.
- Compactage par couches de 30 cm.
- Réglage et finition soignée de l'accotement ou dépendances, à l'identique, après travaux, engazonnement aux graminées des zones terrassées : Ray Grass → 45% / Graminées Espèces Locales → 55%, l'ensemble sera dosé à 20 grammes au m2.

- CONTRÔLES DE COMPACITÉ

Les objectifs de densification et la fréquence des contrôles sont fixés par l'annexe 7 règlement de voirie susvisé.

Dépôt de matériaux et de matériel

Les matériaux et matériels nécessaires aux travaux autorisés pourront être mis en dépôt sur l'accotement de la RD 140E1 avec l'accord du service gestionnaire.

Remise en état

A la fin du chantier, les lieux seront remis en état et tous les déchets (y compris les déblais excédentaires) produits par les travaux seront évacués vers une filière de traitement appropriée.

ARTICLE 3 SÉCURITÉ ET SIGNALISATION DU CHANTIER

L'entreprise chargée des travaux devra signaler le chantier conformément à la réglementation et aux recommandations en vigueur, et notamment le guide « Manuel de chef de chantier – signalisation temporaire ».

Si l'exécution des travaux nécessite un arrêté réglementant la circulation, il devra l'obtenir avant leur début auprès de l'autorité de police compétente.

ARTICLE 4 PRÉVENTION DES RISQUES LIES A L'AMIANTE ET AUX HAP

En cas de démolition partielle ou totale de la chaussée, le concessionnaire est tenu d'**effectuer au préalable** et à ses frais un diagnostic sur la présence éventuelle d'amiante ou de HAP. Si celle-ci est avérée, les mesures préventives et le traitement des matériaux produits par le chantier seront pris en charge par le concessionnaire.

ARTICLE 5 DURÉE DES TRAVAUX ET RÉCOLEMENT

La durée des travaux autorisés par le présent arrêté ne devra pas excéder 1 mois. Le concessionnaire devra prévenir au moins huit jours à l'avance le service gestionnaire de la date prévue pour la fin des travaux afin qu'il puisse contrôler leur conformité au projet autorisé.

Les réseaux implantés devront faire l'objet d'une remise de plans de récolement faisant apparaître les canalisations et les ouvrages principaux réalisés sur la voie publique, dans le délai de trois mois à compter de la réception des travaux.

ARTICLE 6 RESPONSABILITÉ DU BÉNÉFICIAIRE – GARANTIE

Le présent arrêté de voirie est délivré à titre personnel et il ne peut être cédé sans l'accord du Département. Le concessionnaire est responsable vis-à-vis de ce dernier et vis à vis des tiers des dommages de toute nature qui pourraient résulter des travaux ou de l'exploitation de ses ouvrages.

Pendant la durée de l'occupation du domaine, le concessionnaire devra assurer l'entretien des ouvrages qui lui sont concédés à charge pour lui de solliciter l'accord du service gestionnaire de réaliser les travaux correspondants. En ce qui concerne le remblaiement des tranchées et la réfection de la chaussée et des dépendances domaniales, le délai de garantie est fixé à un an à compter du récolement des travaux.

Dans le cas où les prescriptions du présent arrêté de voirie ne seraient pas respectées, le service gestionnaire adressera une mise en demeure au concessionnaire pour y remédier dans un délai déterminé. Si celle-ci est restée sans effet au terme du délai, le service gestionnaire pourra exécuter d'office et aux frais du concessionnaire, les travaux nécessaires.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 7 REDEVANCE

Le bénéficiaire du présent arrêté de voirie est soumis à une redevance annuelle en ce qui concerne l'occupation du domaine public. Son montant est calculé selon le barème en vigueur.

Elles devront figurer dans la déclaration annuelle d'occupation du domaine public routier faisant état du patrimoine de l'occupant au 31 décembre et qui sera transmise au Département du Jura au plus tard le 1^{er} juin.

ARTICLE 8 VALIDITÉ DE L'AUTORISATION

Le présent arrêté de voirie est délivré à titre précaire et révocable, et il ne confère aucun droit réel à son bénéficiaire. Il peut être retiré à tout moment, sans indemnités, pour des motifs liés à l'intérêt du domaine public.

Il est consentie pour une durée de **quinze ans** à compter de sa notification, en ce qui concerne l'occupation du domaine public.

En cas de révocation de l'arrêté de voirie ou en cas de non renouvellement au terme de sa validité, le concessionnaire sera tenu si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du concessionnaire de la présente autorisation..

Le Département peut décider de ne pas imposer pas de remise en état des lieux. Dans cette hypothèse, les ouvrages situés sur le domaine public deviendront sa propriété et il se substituera de plein droit au concessionnaire, y compris pour percevoir les éventuelles rémunérations versées par d'autres occupants au concessionnaire par voie conventionnelle.

Le Département se réserve également le droit de faire déplacer les ouvrages implantés sur le domaine public aux frais du concessionnaire, dès lors que ce déplacement est justifié par des travaux d'aménagement du domaine.

ARTICLE 9 RECOURS

Le concessionnaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de LONS LE SAUNIER, à l'adresse suivante :45 Route de Chilly 39570 MESSIA SUR SORNE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

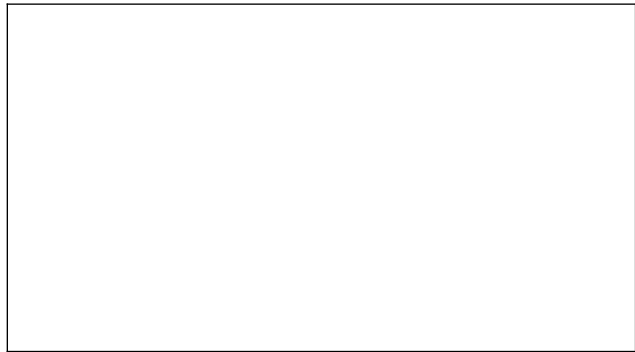
Diffusion :

ENEDIS pour attribution

La commune de COURLAOUX pour information

L'ARD pour classement

Signature de l'arrêté



ARD LONS LE SAUNIER

45, Route de Chilly

39570 MESSIA SUR SORNE

N/Réf. : DC23/033470

CS Citoyenne de la Coupe des Champs

LD LA LEVANCHEE 39570 COURLAOUX

Interlocuteur : GUYOT Karine

Tél : 03 84 35 21 57 / 06 58 35 54 14

Objet : DEMANDE D'ACCORD TECHNIQUE

Lons le Saunier, le 06/03/2023.

Madame, Monsieur ,

Dans le cadre des futurs travaux cités en objet, nous vous faisons parvenir une Demande d'Accord Technique.

Nous restons à votre disposition pour toute précision complémentaire et vous prions de croire, Madame, Monsieur , en l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Chef de Groupe Travaux,

CHEVRAND Eric

CC : Mairie, Monsieur le Président Conseil Général Départemental du Jura, ARD LONS LE SAUNIER, Espace Communautaire de Lons - Le-Saunier, Direction Interdépartementale des routes, E-plans, Madame Karine GUYOT, MAIRIE

PJ : CERFA 14023*01

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le 15-03-2023

ID : 039-223900010-20230315-ARR_2023_0349-AR



**Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de p
de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux**

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14023*01

Direction Régionale Alsace Franche-Comté
STREIT Alexandra
Mail : alexandra.streit@enedis.fr
Tél. :
enedis.fr

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex



Le demandeur Particulier service public maître d'œuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : Prénom :

Dénomination : **ENEDIS** Représenté par : **GUYOT Karine**

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **90 place du maréchal Juin**

Code Postal : **39002** Localité : **Lons le Saunier** Pays : **FRANCE**

Téléphone : **06 58 35 54 14** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : vvv

Courriel : **karine-francoise.guyot@enedis.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code Postal : Localité : Pays :

Téléphone : vv vv vv vv vv Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : vvv

Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : Point de Repère (PR) routier de fin d'application :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Route de Fontainebrux**

Code Postal Localité : **COURLAOUX + LES REPOTS**

Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : vv vvv vvv vv vvvvv

Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux (1)

	Pose de clôture	Pose de portail (portillon)	Plantations
A l'alignement	Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	mètres	mètres	mètres
Dépôt ou Stationnement <input type="checkbox"/> (2)	Saillie ou surplomb <input type="checkbox"/> (2)	Aménagement	Ouvrages divers <input checked="" type="checkbox"/> (1)
Station service <input type="checkbox"/>	Renouvellement <input checked="" type="checkbox"/>	Création <input checked="" type="checkbox"/>	

Autres

Date prévue de début d'application **04/09/2023**

Durée d'application (en jours calendaires) : **90**

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

(1) Compléter le cadre ouvrages divers

(2) Compléter le cadre correspondant



Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux
Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5
Gestionnaires des réseaux routiers



Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le 15-03-2023

ID : 039-223900010-20230315-ARR_2023_0349-AR



La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾

Demande initiale Prolongation Référence du permis de stationnement :

Nature du dépôt { Matériaux Benne Grue Etalage
ou { Echafaudage Mobilier Urbain Terrasse de café Vente le long de la voie ou sur aire de service
stationnement { Autres (à préciser) :

Saillie ou surplomb ⁽²⁾

Largeur : de la voie vvv mètres de la saillie vvv mètres
des trottoirs vvv mètres Hauteur sous saillie vvv mètres

Aménagement d'accès ⁽²⁾

Avec franchissement de fossé : Diamètre du tuyau vvv millimètre Longueur vvv mètres
Distance par rapport à l'axe de la chaussée vvv mètres Nature du tuyau :
Sans franchissement de chaussée : Largeur de l'aménagement vvv mètres

Ouvrages divers ⁽²⁾

Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :

Eau potable Eau pluviales GDF Opérateurs réseaux
Eaux usées EDF Autres (à préciser) :

Sous voirie Sous accotement ou trottoirs

Tranchée longitudinale vvv mètres 756 mètres
Tranchée transversale 35 mètres vvv mètres
Fonçage vvv mètres vvv mètres

Aménagement de surface ou équipements

Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur Equipement de la route
Autres (à préciser) :

Pièces jointes à la demande ⁽²⁾

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes, détaillées par nature de travaux.

1 – Pour toute demande

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème} Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000^{ème} (3) Photos

2 – Pièces complémentaires par nature de demande

2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôts ou stationnement/surplomb

Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème}

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le 15-03-2023

ID : 039-223900010-20230315-ARR_2023_0349-AR



Caméras des coupes techniques de tranchées

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine

Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème}

Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème}

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police

1/200 ou 1/500^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : **Lons le Saunier** Le : **06/03/2023**

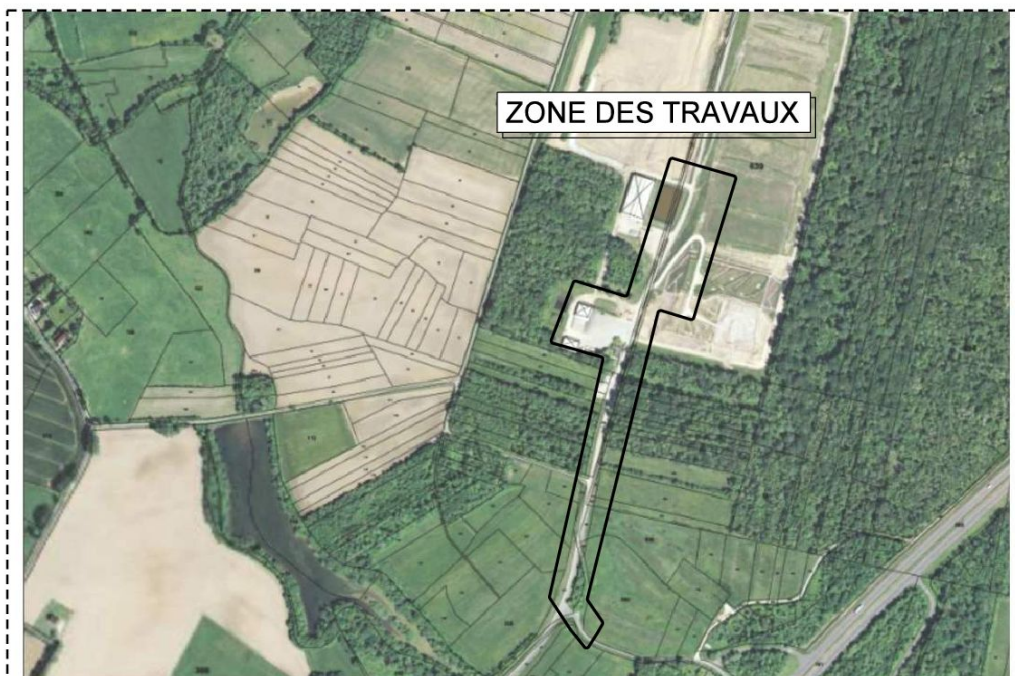
Nom : **GUYOT** Prénom : **Karine** Qualité : **Chargé d'affaires techniques**

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre la classe de trafic des voies concernées (T0 à t5)

PLAN DE SITUATION 1/20000°



PLAN DE SITUATION 1/10000°



Envoyé en préfecture le 15/03/2023
 Reçu en préfecture le 15/03/2023
 Publié le 15-03-2023
 ID.: 039-223900010-20230315-ARR_2023_0349-AR



-ARTICLE R323-25-

AFFAIRE ENEDIS No : DC23/033470	Raccordement Poste Privé 39171P0027 "SYDOM INJECTION"		
Plan No :	Route de Fontainebrux		
	Commune(s):	COURLAOUX	
	Département:	Jura	
COORDONNES LAMBERT II Etendu : 22/190			

INTERLOCUTEURS :	Nom	Téléphone	e-mail
Maitre d'oeuvre : Agence MOA Qualité	ENEDIS -Karine GUYOT-	06 58 35 54 14	karine-francoise.guyot@enedis.fr
Bureau d'étude :	Etudes Réseaux Est -M. MATHIRON-	06 25 42 58 13	m.mathiron@etudes-reseaux-est.fr
Entreprise de travaux :	SBTP -Antoine HERITIER-	07 88 44 99 27	a.heritier@sb-tp.fr

MODIFICATIONS	No Indice	Demandées		Etablies		Vérfiées	
		Par	Le	Par	Le	Par	Le
APPROBATION	A	KG	17/11/22	MM	02/01/23	KG	03/01/23
Deuxieme approbation	B	KG	03/01/23	MM	04/01/23	KG	

APPROBATION DEFINITIVE ET CONTROLE QUALITE

BUREAU D'ETUDE			MAITRE D'OEUVRE		
Nom	Date	Signature	Nom	Date	Signature
Michel MATHIRON	17/06/22		Karine GUYOT		

PLAN MINUTE

ENTREPRISE DE TRAVAUX	Nom	Date	Signature

IDENTIFICATION ENTREPRISE



SBTP
 ZAC LA LAVANCHEE
 39750 COURLAOUX
 TEL: 03 84 24 85 28
 FAX: 03 84 44 29 04

Grille d'identification des enjeux du projet

Cette grille permet de déterminer l'impact du projet en matière d'urbanisme, de sécurité et d'environnement. Elle sert à identifier les services à consulter, ainsi que les démarches à mener

Coordonnées du maître d'ouvrage		Localisation du projet	
Nom (personne morale ou physique): karine GUYOT		Commune: COURLAOUX avec passage sur LES REPOTS	
Téléphone: 03 84 35 21 57		Rue: Route de Fontainebrux	
Mail: karine-francoise.guyot@enedis.fr		Nom et détails du projet: Raccordement Poste Privé SYDOM INJECTION	
Création ou modification d'une ligne		Création ou modification d'un poste	
Longueur (en m)	⊗ 791	Type de poste: AC3M	⊗
Section de câble:	3x95²		
Section de câble:	3x150²		
Nature du câble:	HTA Sout	Dans l'emprise d'un poste existant	🍏
Ligne en partie aérienne	🍏	Sans modification de cette emprise	🍏
Ligne en partie souterraine	⊗		
En zone urbaine ou périurbaine	🍏	Création d'un nouveau poste	⊗
En zone rurale	⊗	Avec maîtrise foncière	🍏
avec impact sur agricole	🍏	Dépôt de déclaration préalable d'urbanisme	🍏
Terrassement sous:		Décret DT/DICT - Retour DT	
Accotement	⊗	Présence d'ouvrage ou de réseaux de transports à enjeux ou risque industriels et technologiques	🍏
Chaussée	⊗	Type de terrassement :	
Terrain naturel	🍏	Terrassement traditionnel	🍏
		Terrassement Mécanisé (Trancheuse)	🍏
Avec traversée de voirie	⊗	Création d'une piste pour l'accès des engins	🍏
Arrêtés de travaux sur voirie délivrés	🍏	Liens utiles	
Avec Impact sur la Circulation	⊗	Site DREAL Bourgogne Franche-Comté :	
		https://cartes.ternum-bfc.fr/	
Avec traversée de voie ferroviaire	🍏	http://www.bourgogne-franche-	
Avec traversée de cours d'eau	🍏	http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/	
A proximité d'autres réseaux	⊗		
Dans le domaine public	⊗		
Dans le domaine privé	⊗		
Sans tous les accords amiables	🍏		
Avec usage de servitudes existantes	🍏		
Situation du projet			
Périmètre d'un monument historique ou ZPPAUP (1)	🍏	Zone de captage d'eau potable	🍏
Natura 2000 (2)	🍏	Zone humide	🍏
Espèces protégées (3)	🍏	Zone inondable	🍏
Réserve Naturelle ou site naturel classé/inscrit (3)	🍏	Zone sismique	🍏
ZNIEFF 1 ou 2 (4)	🍏	Zone d'instabilité de terrain (glissements, chute de blocs..)	🍏
Parc National ou Régional	🍏	Périmètre d'une DUP ou projet porté à connaissance public	🍏
Forêt de protection	🍏	Autres (Précisez):	
Réserves biologiques ONF	🍏	Potential Radon aléa fort	
Arrête Préfectoral de Protection Biotope	🍏		
Autres (Précisez):			
Impact du projet			
Le projet présente un impact significatif sur l'environnement, un dossier plus poussé doit être réalisé par le porteur du projet		Le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact significatif sur l'environnement	

*A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir un impact lorsque: une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitacle d'espèce est détruit ou dégradé
0 une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle

Notice descriptive du projet et de ses impacts sur l'environnement

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le 15/03/2023 (39)

S²LO

COURLAOUX avec passage sur LES REPOTS

ID : 039-223900010-20230315-ARR_2023_0349-AR

But et justification du Projet

Le projet se situe sur la commune de COURLAOUX, avec passage sur LES REPOTS, route de Fontainebrux. Il consiste à raccorder avec un câble haute tension souterrain le poste privé "SYDOM INJECTION".

Analyse de l'état initial du site (enjeux environnementaux)

Analyse des effets sur l'environnement.

Les travaux sont réalisés en souterrain sans intervention sur le milieu naturel. Le projet n'a pas d'impact significatif sur l'environnement.

Justification du choix opéré entre les différentes solutions

Le tracé retenu correspond à celui du moindre impact (environnement et gêne occasionné).

Mesures envisagées pour supprimer, réduire ou compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement

Les travaux sont réalisés en technique souterraine.

LEGENDE TRACE RESEAUX

HTA Aérienne à Construire		Fourreaux	
HTA Aérienne Existante		Eaux Pluviales > 250	
HTA Aérienne à Supprimer		Eaux Pluviales <= 250	
HTA Souterraine à Construire		Eau Potable > 250	
HTA Souterraine Existante		Eau Potable <= 250	
HTA Souterraine à Supprimer		Eau Unitaire > 250	
HTB Aérienne Existante		Eau Unitaire <= 250	
BTA Aérienne à Construire		Eaux Usées > 250	
BTA Aérienne Existante		Eaux Usées <= 250	
BTA Aérienne à Supprimer		Rés. Tél. Pleine Terre	
Branchements Aériens	2FILS 4FILS	Rés. Tél. sous Fourreaux	
BTA Souterraine à Construire		Rés. Tél. Aérien	
BTA Souterraine Existante		Réseaux Cablés	
BTA Souterraine à Supprimer		Signalisation	
BTA Brt sout. à construire		Téléreport	
E.P. Souterrain à construire		Gaz Existant	
E.P. Souterrain Existant			
E.P. Souterrain à supprimer			

LEGENDE DES SYMBOLES

SUPPORTS BETON HTA OU BTA			ETIQUETTE SUPPORTS		
Simple	Portique	PH61	EXISTANT	A IMPLANTER	A DEPOSER
Existant					
A implanter			EXISTANT	A IMPLANTER	A DEPOSER
A déposer			INFO T.S.T.	INFO T.S.T.	INFO T.S.T.
SUPPORT BOIS		SUPPORT F.T.			
INTERRUPTEUR AERIEN IA1 - IA2 - M2S - DRRR			REPERE	REPERE	REPERE

LAMPE EP	Existante	A Poser	A déposer

MISE A LA TERRE	Existante	A Réaliser

ARMOIRES DE COUPE HTA ET POSTES DE TRANSFORMATION									
	AC(3)M	AC(3)T	PSSA	PRCS	PUIE	PSSB	PUC	PAC	CBU
Existant									
A poser									

ACCESSOIRES										
Coffret Brt	Brt+Repiqu	T.J.	C400	Etoilement	Fausse Coupure	Grille Coupure	3D	REMBT	Jonction ou Dériv. BTA	Jonction ou Dériv. HTA

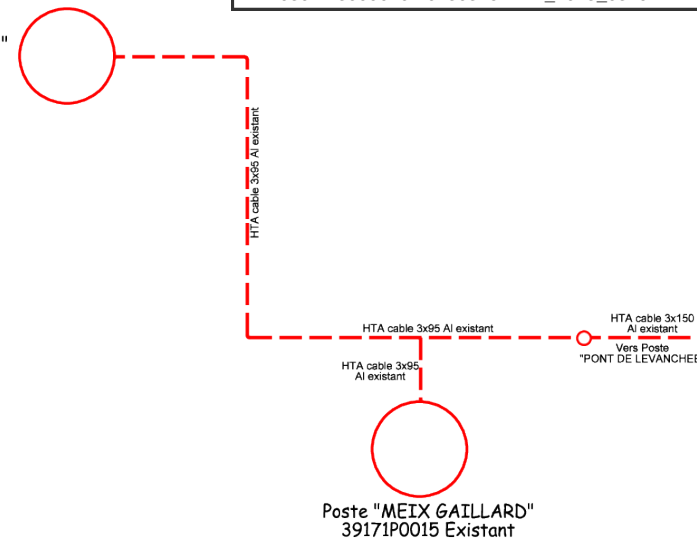
ETIQUETTE POSTE HTA/BTA		
POSTE HTA/BTA :	Existant	Projeté
Désignation		
Type		
Puissance transfo		
Tableau HTA		
Raccordement HTA		
Liaison transfo-Tableau		
Nombre départs BTA		
Tableau BTA		
EP-Télécommandes-Divers		
Réglage prise transfo à vide		

ETIQUETTES COFFRETS RESEAUX OU BRANCHEMENT	
85191 P050	REMBT B2
Observations: En saillie	Observations: Encastéré
1 ENV REMBT 450 PP GH + TLR	1 4x35 AL SOUT L=12m00
1 JDB	1 COFFRET CIBE
2 RRD 150	2 RACC B4S/CIBE
1 RBPM	4 MJBAS 35/25
1 RBPT	1 PROTECTION MECANIQUE
Racc 2 BT150AL 3 BRT35AL	
1 MTN	
	DECOUPE 1 TQC
	DEPOSE 6m00 FACADE

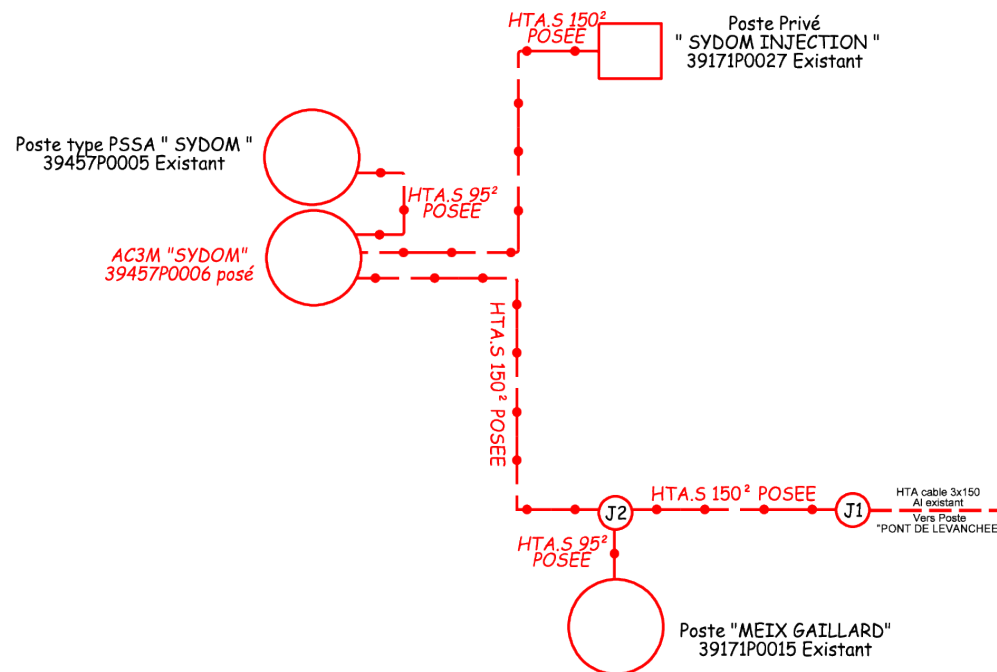
AVANT TRAVAUX

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
 Reçu en préfecture le 15/03/2023
 Publié le 15-03-2023
 ID : 039-223900010-20230315-ARR_2023_0349-AR

Poste type PSSA " SYDOM " 39457P0005 Existant



APRES TRAVAUX





Commune LES REPOTS

Commune de Courlaoux

FOLIO 6

FOLIO 5

FOLIO 4

P2

HTA.S 150² A POSER

Poste "MEIX GAILLARD"
39171P0015 Existant

HTA.S 95² à abandonner

HTA.S 95² à abandonner

HTA.S 95² à abandonner

J2

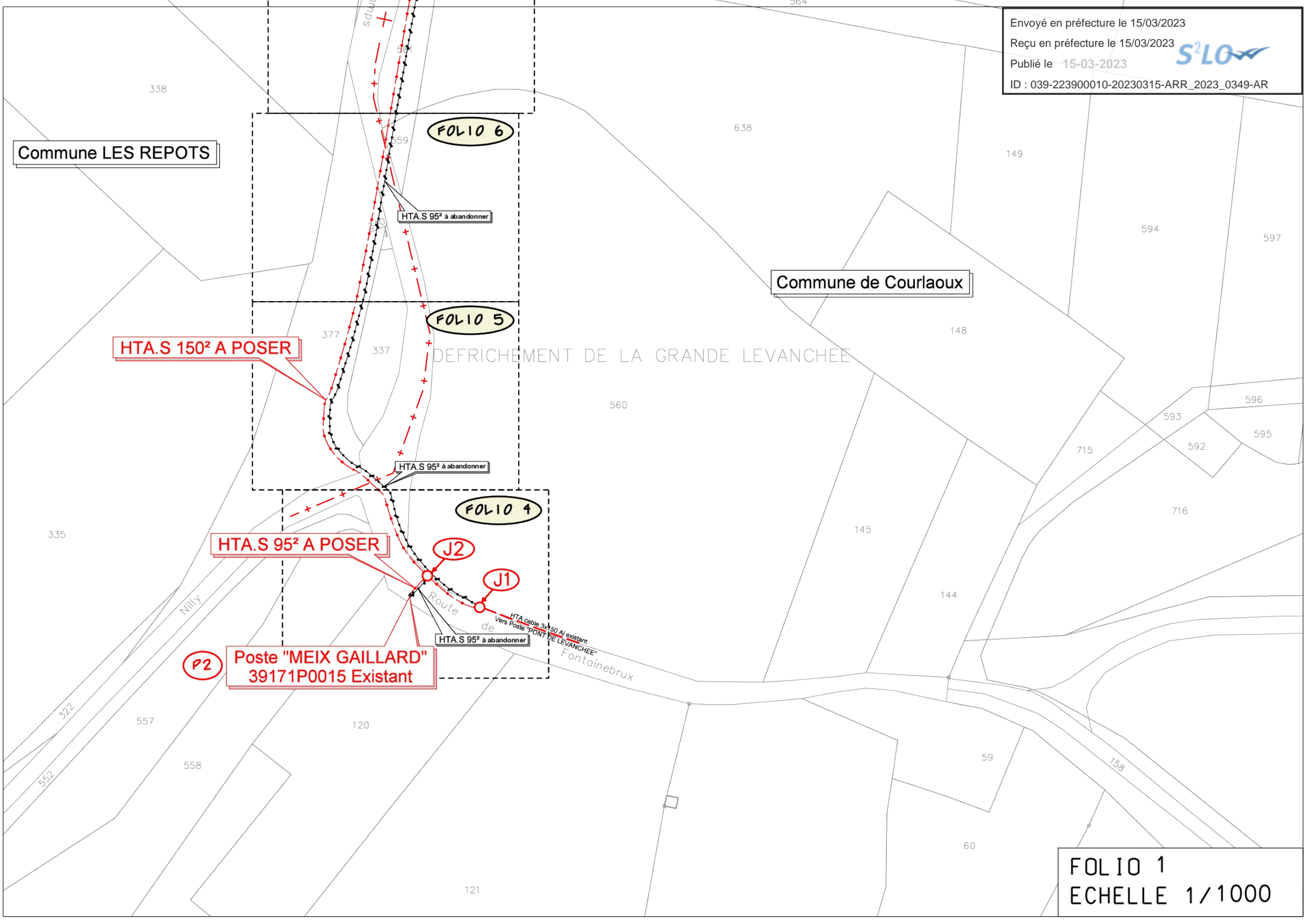
J1

HTA cable 3x150 Al existant
Vers Poste "PONT DE LEVANCHEE"

HTA.S 95² à abandonner

DEFRICHÉMENT DE LA GRANDE LEVANCHEE

FOLIO 1
ECHELLE 1/1000





(P) Poste type PSSA " SYDOM "
39457P0005 Existant

HTA.S 95² A POSER

(A) AC3M "SYDOM"
39457P0006 à poser

HTA.S 150² A POSER

FOLIO 10

FOLIO 11

Commune LES REPOTS

HTA.S 95² à abandonner

Commune de Courlaoux

FOLIO 9

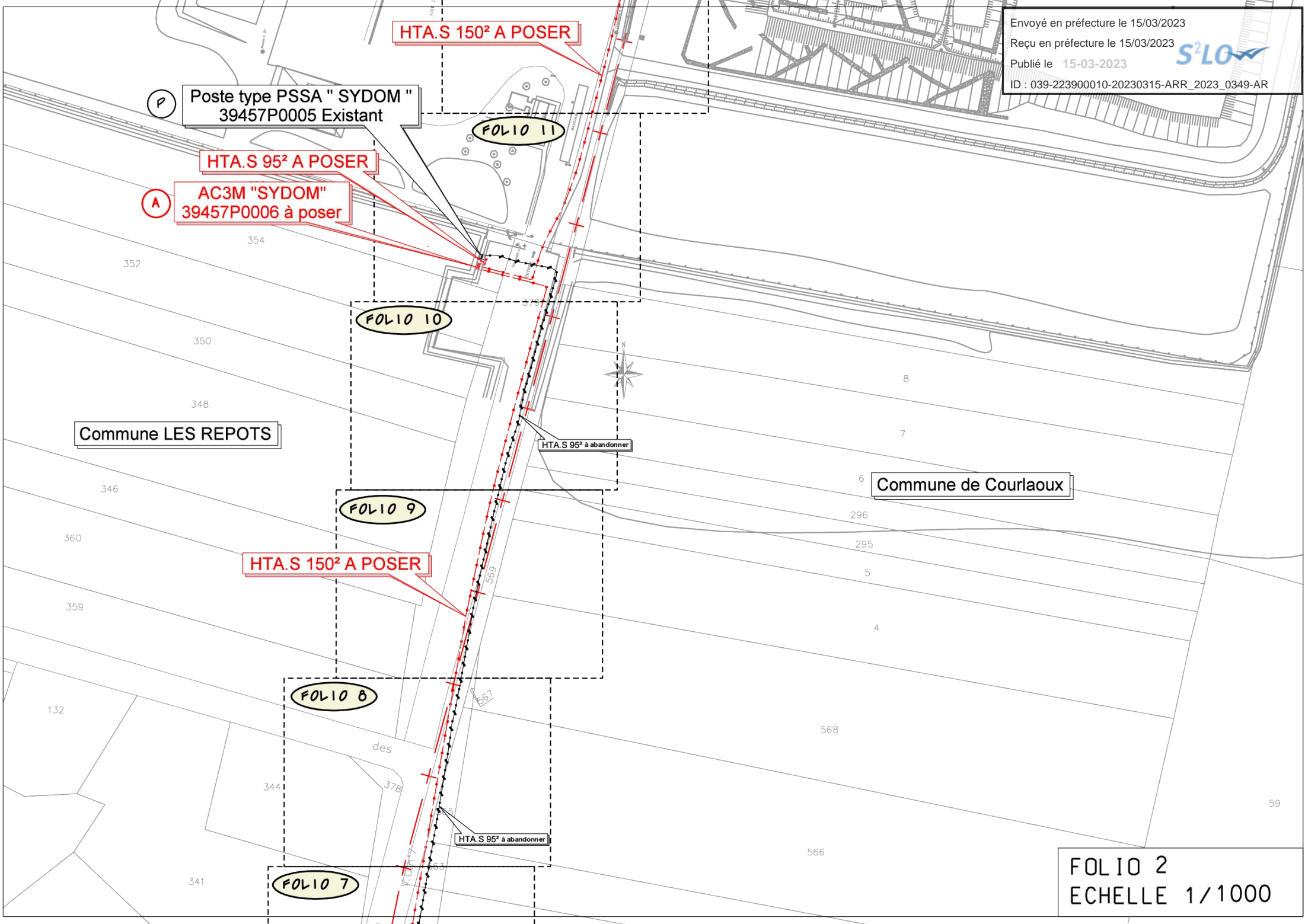
HTA.S 150² A POSER

FOLIO 8

HTA.S 95² à abandonner

FOLIO 7

FOLIO 2
ECHELLE 1/1000





Commune LES REPOTS

FOLIO 15

P3

Poste Privé " SYDOM INJECTION "
39171P0027 Existant

A LA COUPE DES CHAMPS

HTA.S 150² A POSER

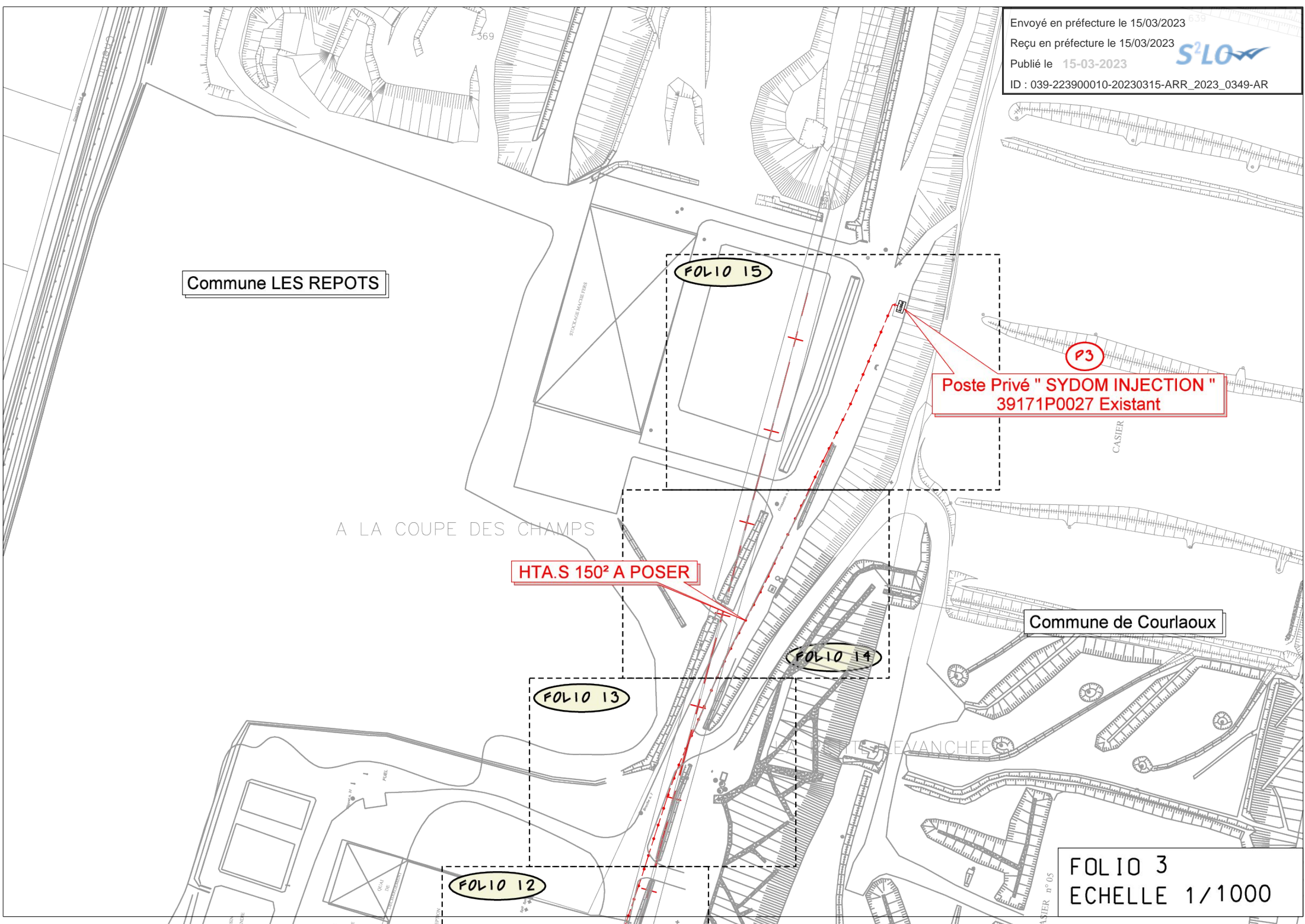
Commune de Courlaoux

FOLIO 14

FOLIO 13

FOLIO 12

FOLIO 3
ECHELLE 1/1000



Commune LES REPOTS

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le 15-03-2023



ID : 039-223900010-20230315-ARR_2023_0349-AR

Commune de
COURLAOUX

P2
Poste de transformation "MEIX GAILLARD" Existant
1 Départ(s) 95² à supprimer
1 raccordement(s) HT 95 à réaliser
1 jeu(x) CSE 250A à poser

Poste "MEIX GAILLARD"
39171P0015 Existant

HTA.S 95² A POSER

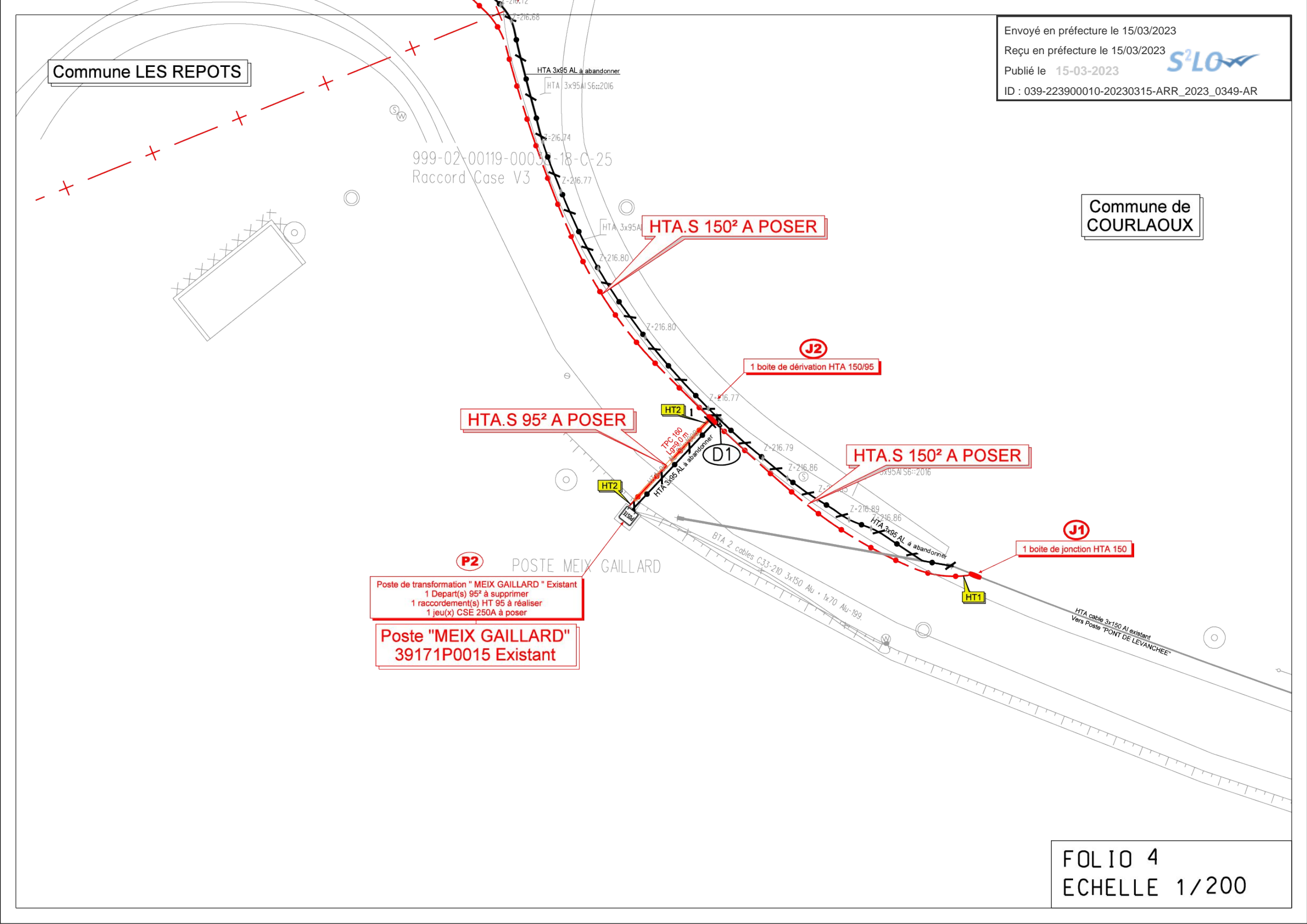
HTA.S 150² A POSER

HTA.S 150² A POSER

J2
1 boîte de dérivation HTA 150/95

J1
1 boîte de jonction HTA 150

FOLIO 4
ECHELLE 1/200





HTA.S 150² A POSER

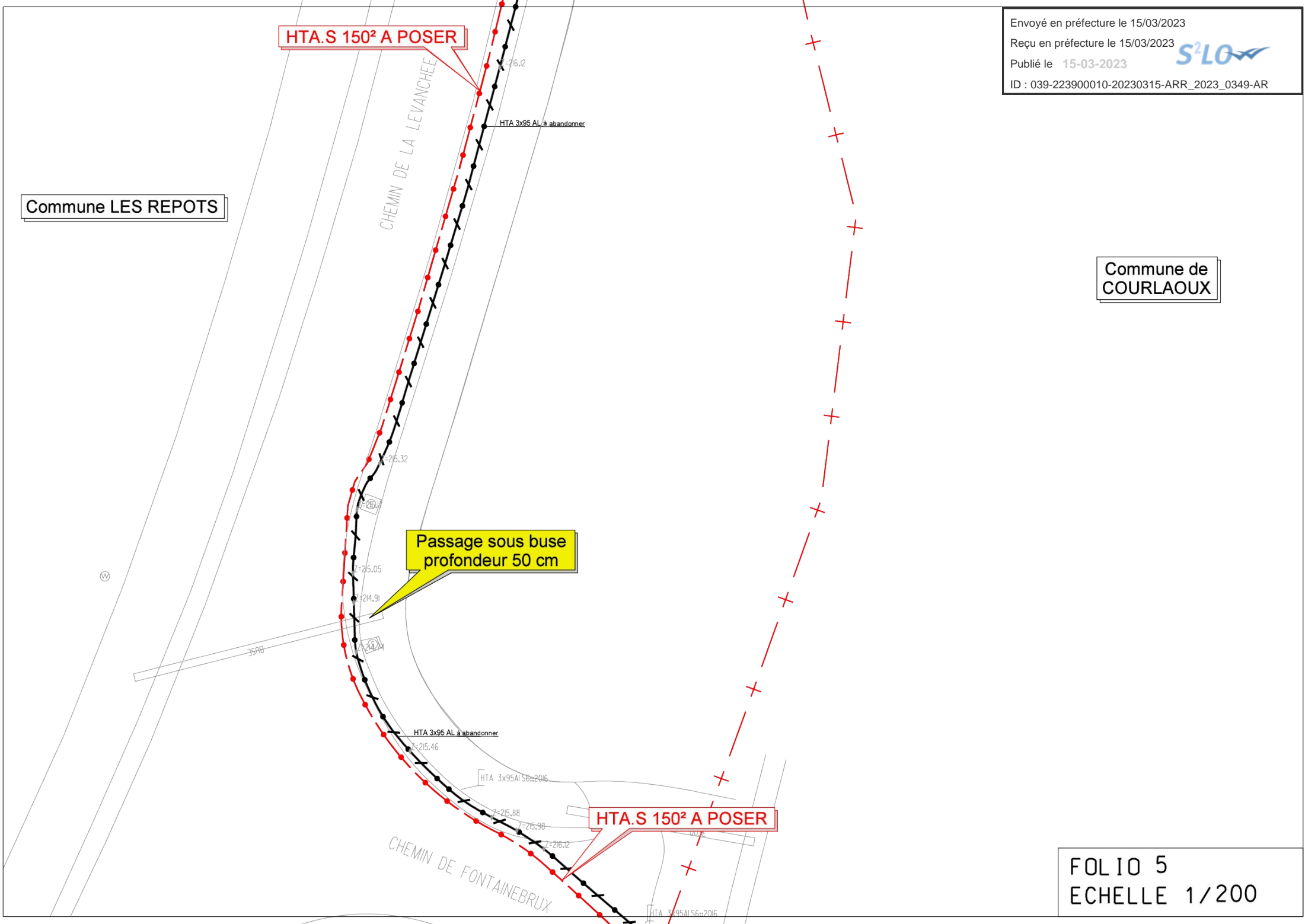
Commune LES REPOTS

Commune de
COURLAOUX

Passage sous buse
profondeur 50 cm

HTA.S 150² A POSER

FOLIO 5
ECHELLE 1/200





Commune LES REPOTS

Commune de
COURLAOUX

HTA.S 150² A POSER

HTA 3x95 AL a abandonner

Z=-26.69

HTA 3x95Al S6::2016

HTA 3x95Al S6::2016

HTA 3x95 AL a abandonner

Z=-26.48

HTA 3x95Al S6::2016

HTA.S 150² A POSER

FOLIO 6
ECHELLE 1/200

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le 15-03-2023

ID : 039-223900010-20230315-ARR_2023_0349-AR



Commune LES REPOTS

Commune de
COURLAOUX

HTA.S 150² A POSER

HTA 3x95 AL à abandonner

HTA.S 150² A POSER

HTA 3x95 AL à abandonner

CHEMIN DE LA LEVANCHEE

FOLIO 7
ECHELLE 1/200



Commune LES REPOTS

Commune de
COURLAOUX



Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le 15-03-2023

ID : 039-223900010-20230315-ARR_2023_0349-AR



Commune LES REPOTS

Commune de
COURLAOUX

HTA.S 150² A POSER

HTA.S 150² A POSER

MIN DE LA LEVANCHEE

HTA 3x95Al S6::2016

HTA 3x95Al S6::2016

HTA 3x95Al S6::2016

HTA 3x95Al S6::2016

HTA 3x95 AL à abandonner

HTA 3x95 AL à abandonner

FOLIO 9
ECHELLE 1/200

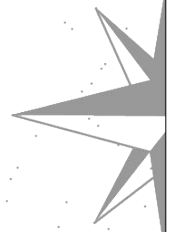
Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le 15-03-2023
ID : 039-223900010-20230315-ARR_2023_0349-AR



HTA.S 150² A POSER

Commune LES REPOTS

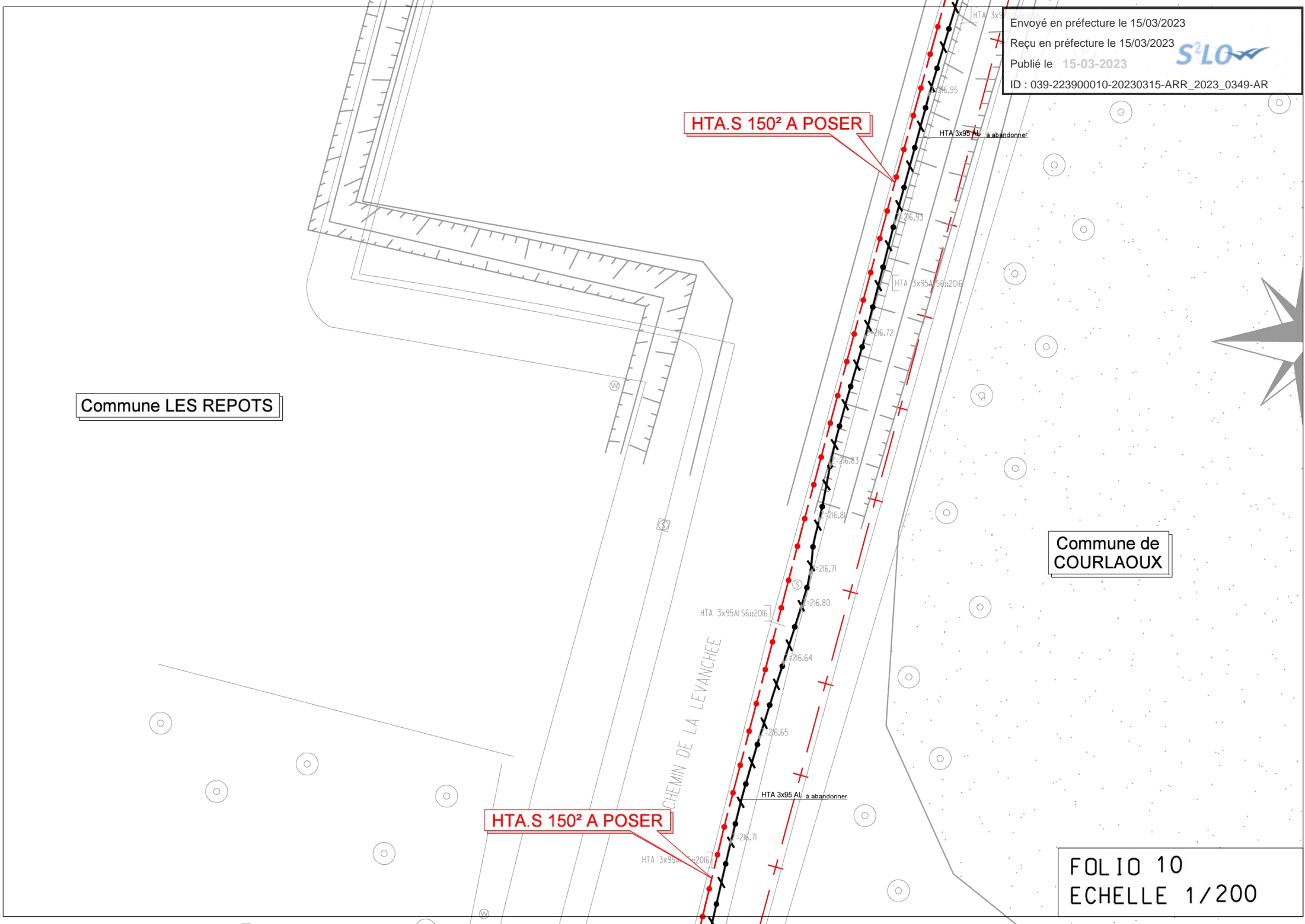
Commune de COURLAOUX



HTA.S 150² A POSER

CHEMIN DE LA LEVANCHEE

FOLIO 10
ECHELLE 1/200





Commune LES REPOTS

Commune de
COURLAOUX

HTA.S 150² A POSER

HTA.S 95² A POSER

HTA.S 150² A POSER

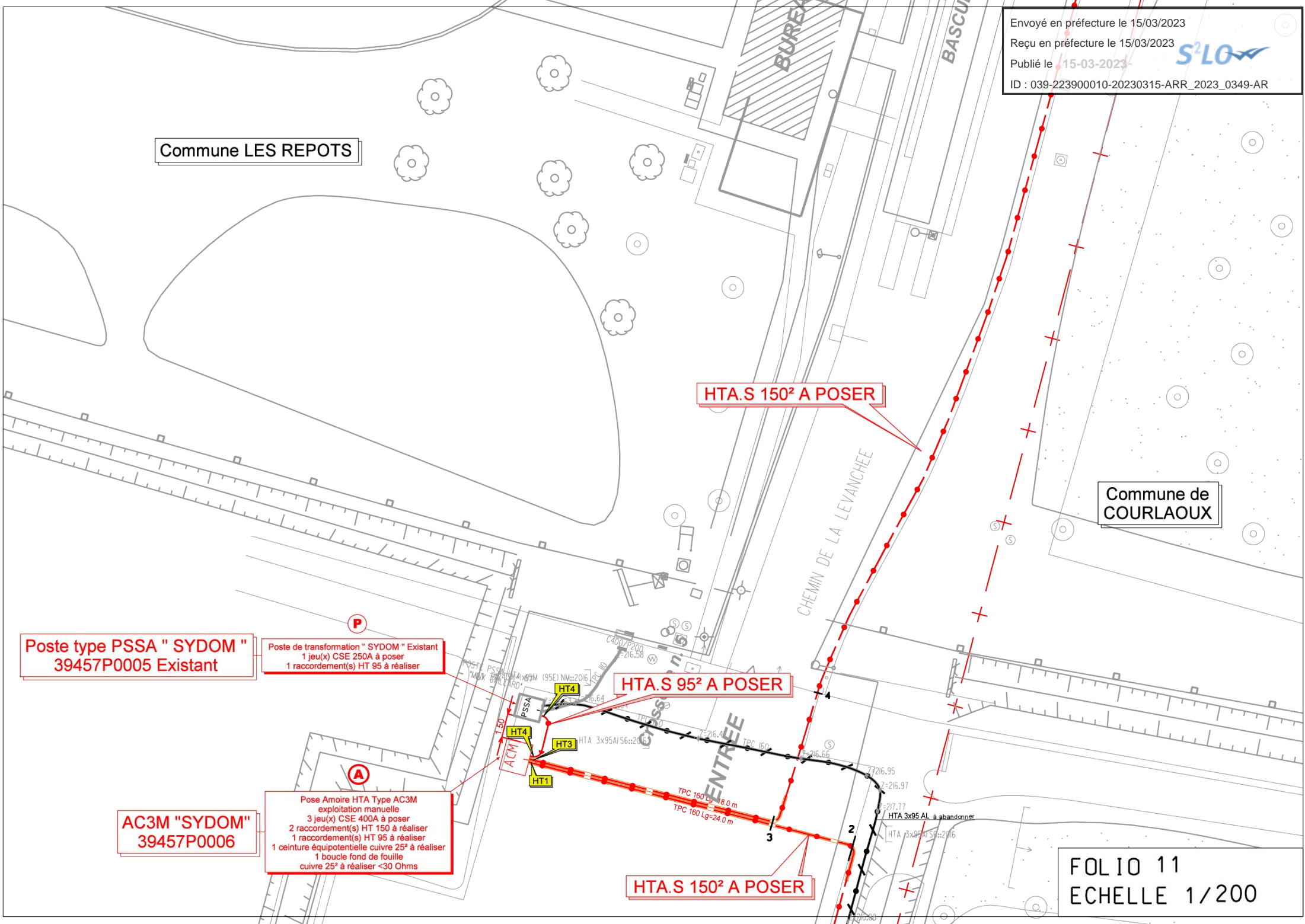
Poste type PSSA " SYDOM " 39457P0005 Existant

Poste de transformation " SYDOM " Existant
1 jeu(x) CSE 250A à poser
1 raccordement(s) HT 95 à réaliser

AC3M "SYDOM" 39457P0006

Pose Amoire HTA Type AC3M exploitation manuelle
3 jeu(x) CSE 400A à poser
2 raccordement(s) HT 150 à réaliser
1 raccordement(s) HT 95 à réaliser
1 ceinture équipotentielle cuivre 25² à réaliser
1 boucle fond de fouille cuivre 25² à réaliser <30 Ohms

FOLIO 11
ECHELLE 1/200



Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le 15-03-2023

ID : 039-223900010-20230315-ARR_2023_0349-AR



Commune LES REPOTS

HTA.S 150² A POSER

le trie
SYDOM du JURA

Commune de
COURLAOUX

F_{eau}: 216.64

SYDOM du JURA

CHEMIN DE LA LEVANÇHEE

Crosselette n. 6

HTA.S 150² A POSER

FOLIO 12
ECHELLE 1/200

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le 15-03-2023

ID : 039-223900010-20230315-ARR_2023_0349-AR



HTA.S 150² A POSER

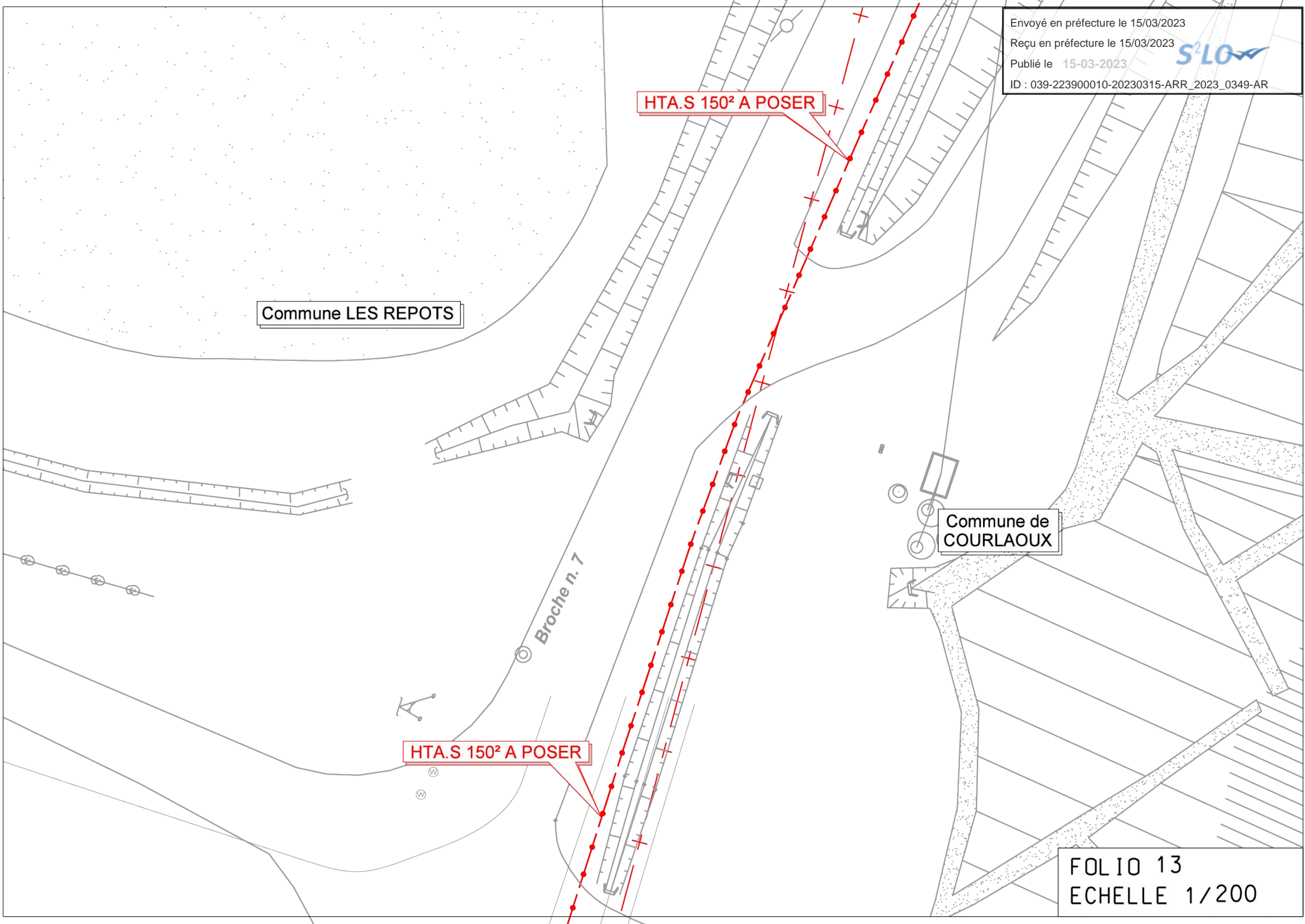
Commune LES REPOTS

Commune de
COURLAOUX

Broche n. 7

HTA.S 150² A POSER

FOLIO 13
ECHELLE 1/200



Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le 15-03-2023

ID : 039-223900010-20230315-ARR_2023_0349-AR



Crossette n. 1

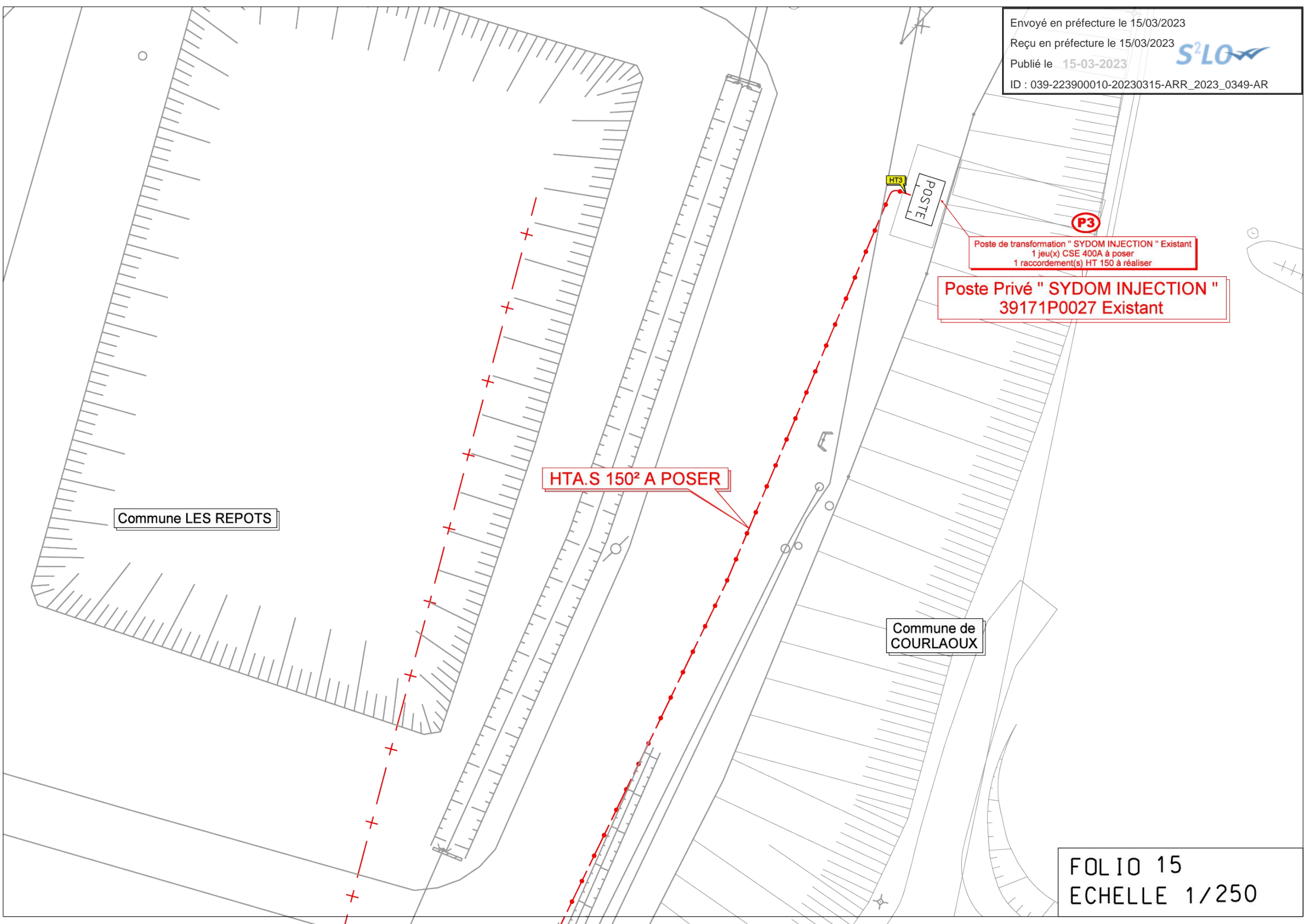
HTA.S 150² A POSER

Commune LES REPOTS

Commune de
COURLAOUX

HTA.S 150² A POSER

FOLIO 14
ECHELLE 1/200



Commune LES REPOTS

HTA.S 150² A POSER

Commune de
COURLAOUX

Poste Privé " SYDOM INJECTION "
39171P0027 Existant

Poste de transformation " SYDOM INJECTION " Existant
1 jeu(x) CSE 400A à poser
1 raccordement(s) HT 150 à réaliser

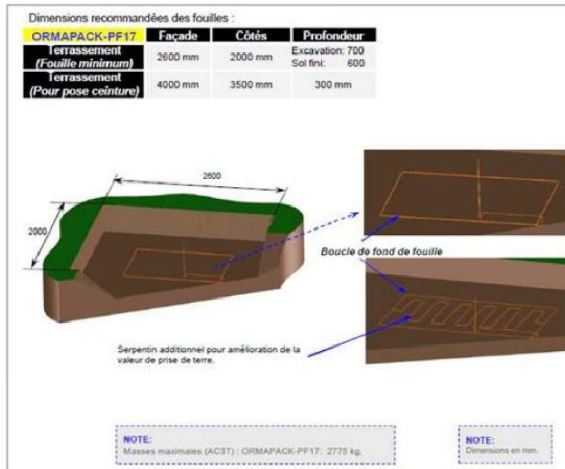
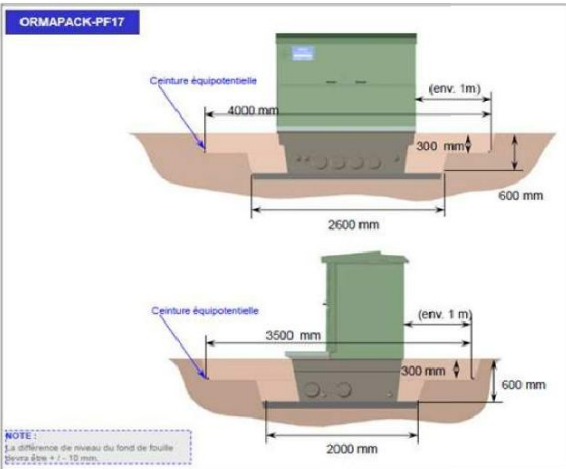
P3

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le 15-03-2023

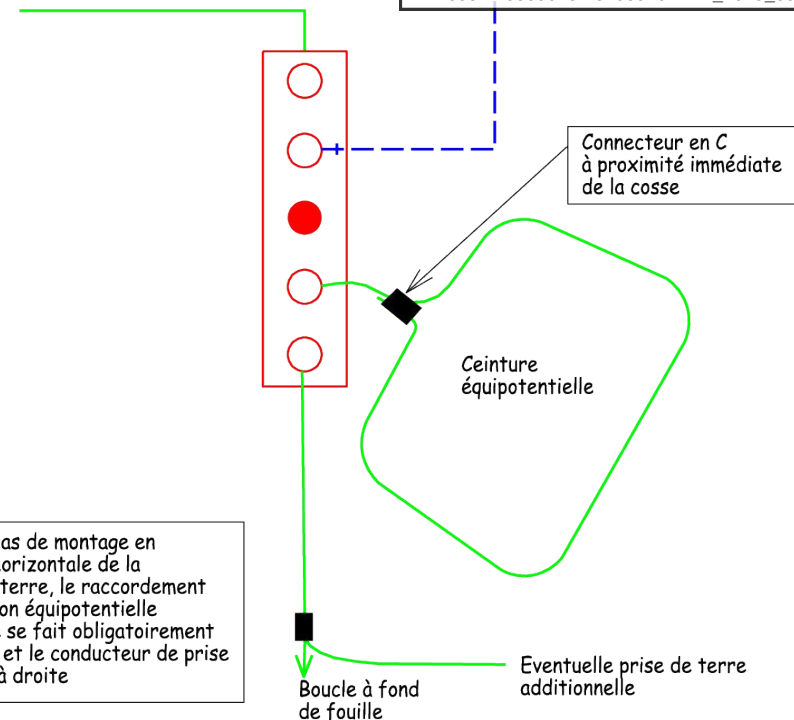
ID : 039-223900010-20230315-ARR_2023_0349-AR



Couleur de l'armoire :
RAL 6003 (vert olive)



Liaison équipotentielle principale
(collecteur des masses)



SCHEMA DU CIRCUIT DE TERRE POSTE HTA/BT OU ARMOIRE DE DERIVATION

Terre des masses
Câble 25² Cu à poser en contact direct avec le sol (terre végétal) et faire la remontée dans le poste

Câble 25² Cu équipotentiel à poser à 30cm dans le sol et à 1m autour du poste

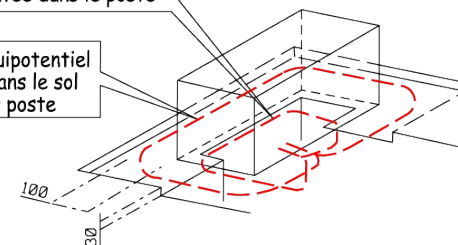


TABLEAU RECAPITULATIF DES DIFFERENTES FORMES DE PRISES DE TERRE

FORME DE TERRE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
K	0,6	0,16	0,34	0,38	0,20	0,24	0,14	0,10	0,10	0,06
Résistivité R en Ω.m	Boucle à fond de fouille		Piquet vertical	Piquet tracteur	Grille en tranchée	Serpentin 1 tranchée de 3 m Cond. 10m	Serpentin 2 tranchées de 3 m Cond. 2x10m	Serpentin 2 tranchées de 5 m Cond. 2x15m	Patte d'oie 3 tranchées de 5m + 1 piquet central 3m.	Patte d'oie 3 tranchées de 10m + 1 piquet central 5m.
	Poteau périmètre 2m	Poste HTA/BT périmètre 10m	Longueur 3m	long. 3m	long. 2.50m					
50 Ω.m	30 Ω	8 Ω	17 Ω	19 Ω	10 Ω	12 Ω	7 Ω	5 Ω	5 Ω	3 Ω
100 Ω.m	60 Ω	17 Ω	34 Ω	37 Ω	20 Ω	25 Ω	14 Ω	10 Ω	10 Ω	6 Ω
200 Ω.m	120 Ω	34 Ω	66 Ω	75 Ω	40 Ω	50 Ω	28 Ω	20 Ω	20 Ω	12 Ω
300 Ω.m		50 Ω	100 Ω	112 Ω	60 Ω	75 Ω	42 Ω	30 Ω	30 Ω	18 Ω
400 Ω.m		66 Ω	133 Ω	149 Ω	80 Ω	100 Ω	56 Ω	40 Ω	40 Ω	24 Ω
500 Ω.m					100 Ω	125 Ω	70 Ω	50 Ω	50 Ω	30 Ω
750 Ω.m					150 Ω	180 Ω	105 Ω	75 Ω	75 Ω	45 Ω
1000 Ω.m					300 Ω	240 Ω	140 Ω	100 Ω	100 Ω	60 Ω

efficace vis-à-vis des courants de foudre et à 50Hz

efficace seulement à 50Hz

TABLEAU RECAPITULATIF DES VALEURS GLOBALES DU NEUTRE BT

REPERE	DATE DE LA MESURE	RESISTANCE MESUREE	OBSERVATIONS

TABLEAU RECAPITULATIF DES PRISES DE TERRE INDIVIDUELLES (MASSE ET NEUTRE)

REPERE(S)	VALEUR DE LA RESISTANCE LUE AU TELLUROHMETRE (en Ohm.m)	OBSERVATION(S)	RESISTANCE OBTENUE APRES CALCUL (en Ohm)	TYPE DE TERRE ENVISAGE	RESISTANCE MESUREE APRES TRAVAIL (en Ohm)	DATE DE LA MESURE
A	195	Sol humide	31.2	B		
		Terre à améliorer par serpentin				
		pour un résultat inférieur à 30 Ohm				

TABLEAU RECAPITULATIF DES MESURES DE COUPLAGE ENTRE LA TERRE DES MASSES ET LES TERRES DU NEUTRE

COUPLAGE ENTRE REPERES	RESISTANCE TERRE MASSE RM	RESISTANCE TERRE NEUTRE RN	RESISTANCE ENTRE MASSE ET NEUTRE RMN	RESISTANCE COUPLAGE MASSE NEUTRE RC=(RM+RN-RMN)/2	COEFFICIENT COUPLAGE MASSE NEUTRE (RC/RM)<0.15

Tableau des tranchées

Tronçon	Type de tranchée	Longueur	Observations
P2-1	CH2C	8	1 câble
2-J1	TA1	429	1 câble
3-2	CH2C	5	1 câble
3-4	CH2C	9	1 câble
A-3	CH2C	16	2 câbles
A-P	CH2C	3	1 câble
4-P3	TA1	305	1 câble
Total		775.0 m	

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

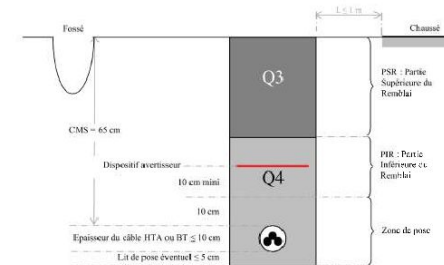
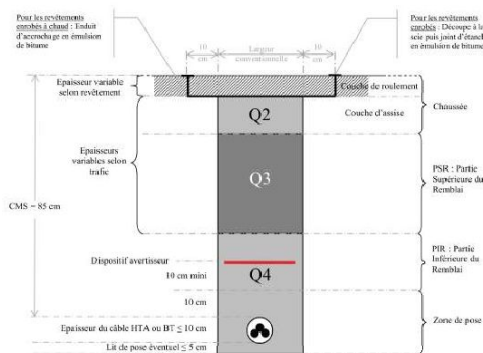
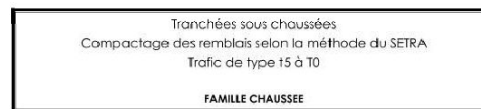
Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le 15-03-2023



ID : 039-223900010-20230315-ARR_2023_0349-AR

Ouverture Tranchée	
Nom	Valeur
CH2C	41.0
TA1	734.0



Coupe type
IA1 - Accotement stabilisé

	Trafic	I5 à I4	I3	I2	I1	T0	
Réflexion	A Implantation, réglage, ajustage	Coupe type CH2A	CH3A	CH4A	CH5A	CH6A	
	B Recouche, tranchée	Coupe type CH2B	CH3B	CH4B	CH5B	CH6B	
	C Evidé ou à chapeau enrobé à froid	Epaisseur conventionnelle	4 à 5 cm	5 à 6 cm	6 à 8 cm	8 cm	8 cm
		Coupe type de référence	CH2C	CH3C	CH4C	CH5C	CH6C
		Epaisseur proposée	> 5 cm	> 6 cm	> 8 cm	> 8 cm	> 8 cm
		Coupe type si trafic HT	CH2C + 5003460	CH3C + 5003460	CH4C + 5003460	CH5C + 5003460	CH6C + 5003460
	D Largeur de couloir	Epaisseur conventionnelle	4 à 5 cm	5 à 6 cm	6 à 8 cm	8 cm	8 cm
		Coupe type de référence	CH2D	CH3D	CH4D	CH5D	CH6D
		Epaisseur proposée	> 5 cm	> 6 cm	> 8 cm	> 8 cm	> 8 cm
	E Epaisseur de couloir	Coupe type si trafic HT	CH2D + 5003460	CH3D + 5003460	CH4D + 5003460	CH5D + 5003460	CH6D + 5003460
		Coupe type	CH2D	CH3D	CH4D	CH5D	CH6D

REMARQUE 1 : Choisir le trafic dans la réaction d'ordre le plus conservatoire pour déterminer la coupe type correspondante.

REMARQUE 2 : Dans le cas d'une chaussée supportant un trafic T0, les valeurs recommandées sur la base de ce tableau sont à multiplier par 1.5.

REMARQUE 3 : Pour les coupes types à partir d'un trafic I2, la Partie Supérieure du Remblai (PSR) en type stabilisé est à prévoir à la partie supérieure du remblai, avec de la Grave 3/8mm si on a une épaisseur de :

- CH4 : 25 cm
- CH5 ou CH6 : 35 cm

Au-delà de ces épaisseurs, il faut prévoir une plus-value pour l'emploi de matériaux de remblaiage imprimés de type CH2A à l'usage en fonction n° 5003 20.

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le 15-03-2023

Information supports existants, nombre d'implantation de supports d'arrêt, nb de RAS, etc... :
ID : 039-223900010-20230315-ARR_2023_0349-AR



Tableau des Longueurs Commune : COURLAOUX N° INSEE : 39171

AERIEN	Repère plan	Section et type (nu, supports, façade)	Longueur électrique	Remarque (utilisation supports existants, nombre d'implantation de supports d'arrêt, nb de RAS, etc...):
HTAA				
	sous total		0,00	
BTAA				
	sous total		0,00	

SOUTERRAIN	Repère ou Section Plan	Section ou type	Longueur électrique	Longueur géographique	Longueur géographique					Nom de la rue/du poste/armoire
					Dont: sous Terrain Naturel (TV1)	Dont: sous accotement stabilisé (TA1)	Dont: sous chaussée (CH2)	Surlongueur câble (ml)	Surlongueur Poste(ml)	
BTA/S										
	Sous-Total		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

HTA/S	P2-J2	HTA 3x95 Al	12,00	8,00	Voir tableau spécifique des tranchées					
		A-J1	HTA 3x150 Al	190,00	189,00					
	A-P3	HTA 3x150 Al	178,00	175,00						
	Sous-Total		380,00	372,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

BRCHT/S									
	Sous-Total		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Totaux			380,00	372,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
---------------	--	--	---------------	---------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--

POSTE	Numéro	Type/Puissance	Cellule	Commentaires (nom, motorisation, équipement,...)						
Poste HTA/BT										
ARMOIRE HTA										
Mutation transfo.				Passage dekVA àkVA						
BRANCHEMENT	Branchements neufs			Reprise						
	Aéro-souterrain	Souterrain	Aérien	Aérien	Souterrain ou aéro					
Nombre										

Commentaires sur branchement

DEPOSE	Repère plan	Section Nature Type	Électrique Quantité	Remarques
ABANDON HTAS	A-J1	HTA 3x95 Al	190	
ABANDON BTS				
Dépose HTA				
Dépose BT				
Dépose Poste HTA/BT				
Démolition Poste tour				Surface au sol, hauteur

Commentaires sur l'affaire
VALIDATION PLAN MINUTE

Nom Responsable Entreprise _____ Date _____

Tableau des Longueurs Commune : LES REPOS N° INSEE : 39457

AERIEN	Repère plan	Section et type (nu, supports, façade)	Longueur électrique	Remarque (utilisation supports existants, nombre d'implantation de supports d'arrêt, nb de RAS, etc...):
HTAA				
	sous total		0,00	
BTAA				
	sous total		0,00	

SOUTERRAIN	Repère ou Section Plan	Section ou type	Longueur électrique	Longueur géographique	Longueur géographique					Nom de la rue/du poste/armoire
					Dont: sous Terrain Naturel (TV1)	Dont: sous accotement stabilisé (TA1)	Dont: sous chaussée (CH2)	Surlongueur câble (ml)	Surlongueur Poste(ml)	
BTA/S										
	Sous-Total		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

HTA/S	A-J1	HTA 3x150 Al	264,00	261,00	Voir tableau spécifique des tranchées					
		A-P	HTA 3x95 Al	10,00	3,00					
	A-P3	HTA 3x150 Al	158,00	155,00						
	Sous-Total		432,00	419,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

BRCHT/S									
	Sous-Total		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Totaux			432,00	419,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
---------------	--	--	---------------	---------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--

POSTE	Numéro	Type/Puissance	Cellule	Commentaires (nom, motorisation, équipement,...)						
Poste HTA/BT										
ARMOIRE HTA	39457P0006	AC3M		SYDOM						
Mutation transfo.				Passage dekVA àkVA						
BRANCHEMENT	Branchements neufs			Reprise						
	Aéro-souterrain	Souterrain	Aérien	Aérien	Souterrain ou aéro					
Nombre										

Commentaires sur branchement

DEPOSE	Repère plan	Section Nature Type	Électrique Quantité	Remarques
ABANDON HTAS	A-J1	HTA 3x95 Al	250	
ABANDON BTS				
Dépose HTA				
Dépose BT				
Dépose Poste HTA/BT				
Démolition Poste tour				Surface au sol, hauteur

Commentaires sur l'affaire
VALIDATION PLAN MINUTE

Nom Responsable Entreprise _____ Date _____